



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 112855

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la nécessité d'assurer une promotion renouvelée et adaptée de notre pays à l'étranger, sur des secteurs qui pourraient être intéressants de visiter. En effet, si la France compte déjà parmi les nations les plus visitées au monde, elle pourrait encore bénéficier d'une clientèle potentielle plus nombreuse dans les nations émergentes. C'est pourquoi il serait nécessaire de concevoir une promotion spéciale notamment dans les journaux internationaux pour mettre en évidence cette spécificité. Il pourrait aussi s'avérer intéressant de prévoir « une journée de la France » pour concentrer les moyens publicitaires et de promotion sur une seule journée à travers le pays. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte répondre à cette proposition.

Texte de la réponse

La stratégie de promotion de la destination France, élaborée et mise en place par Atout France, l'agence de développement du tourisme français, a pour objectif de faire retrouver à la France la place de leader européen du tourisme en termes de recettes. Afin d'atteindre cet objectif, une des priorités sera, sans pour autant délaisser les marchés matures qui représentent près de 80 % des touristes internationaux, d'axer la priorité en termes d'investissements tant financiers qu'humains pour les prochaines années sur les marchés émergents. Les actions grand public d'envergure seront concentrées en priorité sur les principaux bassins émetteurs des quatre marchés prioritaires, Brésil, Russie, Inde et Chine (les « BRIC » 2 % de la population mondiale et 15 % du PIB global). En 2010, les arrivées en provenance de ces pays ont fortement augmenté : Brésil + 20 %, Russie + 64 %, Inde + 72 %, Chine + 23 %. Par ailleurs, la marque de la destination France, « Rendez-vous en France » deviendra une véritable marque ombrelle et une caution reconnue en France et à l'international, ambassadrice de l'offre touristique en France. Le fait, pour un pays, de disposer d'une marque forte, différenciée, emblématique et reconnue, a un double objectif. Cela constitue évidemment un atout majeur pour valoriser et promouvoir les destinations touristiques en tant que telles, mais représente également un élément fédérateur et de mobilisation important des différents acteurs (privés, institutionnels, ou collectivités locales) sur le territoire national. C'est pourquoi le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, a souhaité donner un nouvel élan à cette marque à l'occasion du 14 juillet 2011, en dévoilant, lors d'un événement simultané à Paris, Shanghai et New York, le nouveau logo de la marque. L'objectif est de permettre à la France une communication unifiée mais qui respecte la diversité de l'offre, afin d'entraîner les acteurs privés et les collectivités locales dans cette démarche pour que la marque devienne réellement une marque ombrelle. Cet événement permettra chaque année de présenter le nouveau visage de l'offre touristique de la France. En parallèle, une nouvelle version du portail de promotion du tourisme en France, Franceguide.com, intitulé « Rendez-vous en France » sera prochainement lancée. Le nouveau site assurera la promotion de la destination France, en France et à l'étranger, en collaboration avec les acteurs

territoriaux compétents en matière de tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112855

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6741

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9783